

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## LECORE SUR LA SELLETTE

Tunis, le 23 Mars 1899

### Lecore sur la Sellette

On connaît la grave accusation de complicité d'assassinat lancée par notre confrère Delahaye, ancien député, mandataire de Madame la marquise de Morès, contre Messieurs Millet et Rebillat par le canal de la *Dépêche Tunisienne*.

Nous l'avons déjà dit : nous ne croyons pas à cette complicité, jusqu'à preuve du contraire, malgré les preuves que dit avoir M. Delahaye.

Mais ce n'est pas pour donner notre sentiment et ni un brevet d'innocence à ces messieurs que nous écrivons.

Il y a quinze ou vingt jours, la *Dépêche* publiait une interview sensationnelle qui devait faire le tour du monde par la situation des personnes mises en cause.

Quelques jours après, qu'apprend-on de la bouche même de M. Delahaye, l'accusateur ?

Que lors de l'interview à laquelle il a bien voulu se prêter, il n'a nommé ni M. Millet ni M. Rebillat.

Nous avons félicité la *Dépêche* d'avoir mis des noms pour ne pas laisser égarer inutilement l'opinion publique et nous ne retirons pas nos félicitations.

Mais aujourd'hui, nous trouvons singulier et étrange qu'elle ne veuille plus assumer la responsabilité de l'acte viril dont a fait preuve — la première fois de son existence — vis-à-vis d'un puissant tel que le Résident général.

En deux ou trois échos, elle met sur le compte de M. Delahaye d'avoir accolé des noms propres à ses accusations alors que celui-ci proteste comme un beau diable.

A notre sens, c'est la *Dépêche* qui est la seule coupable et qui doit être tenue comme telle.

Il suffit, en effet, de se faire le raisonnement suivant :

Quel intérêt peut bien avoir M. Delahaye de dire qu'il n'a pas

prononcé les noms ne MM. Millet et Rebillat ?

Aucun.

Tandis que la *Dépêche* en a un, si non plusieurs de sérieux.

D'abord, celui de conserver les bonnes grâces de M. Millet, nous n'avons pas besoin d'insister sur la puissance du Résident général en Tunisie, commandant des armées de terre et de mer, du budget, le pacha devant qui l'administration tunisienne s'incline, obéit et exécute les volontés et ses moindres caprices.

Que l'on conclue.

D'autre part la *Dépêche* ajoute pour s'excuser qu'elle a publié l'interview sans prendre parti pour ou contre M. Millet et à simple titre de reportage.

C'est fort possible, mais en tout cas elle a lancé le pétard que nous avons bien voulu lui laisser lancer parce que si nous l'avions fait, on nous aurait dépêché cinquante agents pour nous jeter en prison et nous faire expier durement cette licence de langage.

Tandis qu'à elle, comme à un enfant terrible, tout lui est permis.

Elle s'en tirera à meilleur compte que nous, peut-être même que son directeur récoltera la croix de la Légion d'honneur le 14 juillet, alors qu'on nous aurait octroyé une ou plusieurs années de prison.

Nous nous souvenons, du reste, de ses diatribes virulentes contre nous, il n'y a pas si longtemps de cela parce que nous avons attaqué un peu vivement le Résident cher à son cœur.

Aujourd'hui, elle nous imite, mais cela ne tire pas à conséquence puisqu'elle a publié le fait à titre de reportage.

Et M. Millet est, dit-on, satisfait de l'excuse !

C'est beau, tout de même, le régime républicain tel qu'il le comprend.

Tous égaux devant la loi, mais ce sont toujours les mêmes qui écoppent et toujours les mê-

mes qui font ripaille autour de l'assiette au beurre dont ils s'en barbouillent la hure.

Em. LACROIX.

« Que pensez-vous, demande-t-on à M. Millet, des attaques dont vous êtes l'objet au sujet de la mort du marquis de Morès ? »

Plusieurs de vos confrères, répond notre Résident général, sont venus me voir à ce sujet. A tous, je fais la même réponse : Je n'ai rien à dire. En répondant à ces attaques j'aurais l'air de me défendre, ce que je n'ai pas à faire, heureusement.

Mais alors et cette défense publiée par « l'Afrique Française ? » M. Millet ne s'en souvient plus. C'est bien possible avec l'esprit léger qu'on lui connaît.

### L'Affaire Touze

Nous avons parlé, avec toute la presse tunisienne, du crime de Touze. Nos confrères ont complété nos renseignements et publié l'histoire des colons français de Béja en sa faveur.

Nous espérons que, devant ces témoignages unanimes de sympathies de la Colonie française pour un de ses membres, le parquet, d'accord avec le juge d'instruction, après avoir fait subir un commencement d'instruction à Touze, l'aurait remis en liberté provisoire, sous caution, s'il en voyait l'utilité.

L'honorable Procureur nous répondra, peut-être, qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures pour la justice et que nous-même, arrêté et jeté en prison pour un délit imaginaire, nous n'avons pas davantage bénéficié de cette liberté provisoire que nous réclamons pour Touze et qui nous a été impitoyablement refusée.

Nous serions d'accord avec l'honorable Procureur de la République si, à côté de notre cas, il n'y en avait pas d'autres où la justice n'a pas fait montre de tant de rigueur. Il n'y avait pas mort d'homme dans lesdits cas, mais il y avait tout de même crimes ou délits commis.

Et alors pourquoi cette excessive rigueur contre Touze qui, aussitôt incarcéré, est photographié, mesuré, mis au secret. On l'oblige à se nourrir à la cantine de la prison et à se servir de la literie de celle-ci.

Quelle amère dérision, que la cantine et la literie de la prison !

Ah ! certes, s'il y a une commission chargée d'inspecter la prison de Tunis, nous ne souhaitons, comme châtement, qu'une seule chose, aux membres de celle-ci : c'est qu'un jour ou l'autre, pour un crime ou pour un délit, on les y envoie passer quelques jours, malheureusement après ils ne feront plus partie de la Commission et les choses resteront comme devant.

La cantine est tout ce qu'il y a de plus infecte et, quant à la literie, elle brille par son absence.

Toutes ces peines matérielles viennent s'ajouter aux peines morales à tout homme qui n'a pas un rocher à la place du cœur et c'est le cas de Touze.

Aussi, sans plus nous attarder à discuter la légitimité de la prévention infligée à Touze, nous espérons que la justice voudra bien le rendre à la liberté en attendant sa comparution devant les assises dont nous augurons déjà le verdict, car dans le crime de Touze, ce n'est pas le crime d'un seul qui sera appelé à la barre de justice et comparaitra devant le jury, mais le crime de tous les colons français qui, chaque jour, peuvent être amenés à prendre un fusil et tirer sur leurs obstinés maraudeurs indigènes.

Si la Tunisie eut été colonie anglaise, c'est triste à avouer, jamais un sujet de sa Gracieuse Majesté n'eut été arrêté et emprisonné pour avoir tué un indigène dans le cas où Touze l'a fait.

Em. L.

Les thuriféraires de Millet qui s'évertuaient de le faire passer pour intelligent, vont en revenir aujourd'hui.

A propos de l'accusation lancée contre lui par M. Delahaye, dans la « *Dépêche Tunisienne* », accusation reprise par un certain nombre de journaux métropolitains, M. Millet s'est laissé aller d'abord à protester contre l'accusation — ce qu'il n'avait pas besoin de faire — mais chose plus grave à accuser nos confrères parisiens de journaux à scandales, diffamations, calomnies et chantages.

Il se peut que M. Millet ait raison, car la presse parisienne est, en majorité, synonyme de vénalité.

Et M. Millet doit savoir à quoi s'en tenir puisqu'il la paye pour chanter ses louanges ou taire ses impairs, mais n'empêche qu'il aurait dû être plus circonspect à son égard et elle le lui fera bien sentir un de ces jours.

Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

### L'Accident du Bardo

Il y a quelques années MM. Kessler, Schuster et deux autres, sortaient du jardin et s'engageaient sur la voie pour la traverser lorsque le train apparut au tournant allant à toute vitesse et sans siffler.

M. Kessler qui conduisait n'eut que le temps d'enlever son attelage, mais malgré l'élan donné par le cheval, l'arrière de la voiture fut atteint par le train.

La voiture fut jetée au loin et ceux qui la montaient furent tous plus ou moins blessés, bras cassés, côtes enfoncées, etc...

L'accident était dû au manque de barrière et de garde et que le train n'avait pas sifflé avant d'arriver à la courbe.

La *Dépêche* facétieuse à ses moments perdus a raconté que la Compagnie s'est demandée si elle ne

devait pas assigner les promeneurs en dommages-intérêts pour avoir essayé de faire dérailler un train en se plaçant sur la voie, mais le tribunal s'est contenté de débouter de leur demande en dommages-intérêts les imprudents qui s'étaient rendu tout recours impossible en obligeant le tribunal à statuer en dernier ressort.

Un accident semblable vient de se produire au même lieu.

Une voiture qui traversait la voie a été atteinte par le train et broyée par lui.

Le cheval a été tué et les deux hommes blessés gravement dont l'un mortellement.

Depuis le premier accident rien n'a été modifié.

On passe sur la voie quand et comme on veut.

Il y a bien, maintenant, un poteau indicateur mais à quoi sert-il ?

Le train arrive avec sa vitesse habituelle et à la courbe il ne voit pas, plus qu'il n'est vu ; aussi ce ne sera la dernière catastrophe qui se produira à cet endroit si l'on n'installe pas une barrière et quelqu'un pour la garder.

### Échos & Nouvelles

**G**ardez vos poules, dit un proverbe fort sage !

C'est, peut-être, pour ne pas avoir suffisamment gardé la sienne qu'un M. V..., comptable, est allé sur le pré faire une blessure insignifiante au capitaine X..., son coparticipant.

Une instance en divorce a été immédiatement introduite par M. V...

A propos de ce duel, il nous semble que la capitainerie, lieutenant et la sous-lieutenant fourragent fort dans les plates-bandes d'autrui et ne se gênent guère de s'exhiber *coram populo* au grand scandale des honnêtes gens.

Une fort longue liste de dames ayant la cuisse légère est, dit-on, dressée par la police. Elle comprendrait des femmes appartenant à tous les mondes, même au-dessus du panier.

Pauvres maris, s'ils se savaient couchés sur les registres des cocufiés comme leurs femmes le sont entre les bras de leurs amants !

**M.** Leclerc, président du tribunal mixte, est nommé conseiller à la Cour d'Appel de Besançon, sur sa demande.

Nous ne laisserons pas partir ce magistrat sans lui adresser nos félicitations et nos regrets de le voir nous quitter.

M. Anterrieu, vice-président dudit Tribunal, beau-frère de M. Révoil, est nommé président.

Toutes nos félicitations au nouveau promu.

**A**près la maison qui déambule nous avons la maison déménagée.

C'est à Djebel-Djeloud que celle-ci a été cambriolée. On a tout enlevé, meubles, carrelage, tuyaux, rampe d'escalier, etc.

Mais ce qui est étrange c'est que l'on puisse déménager une maison de fond en comble, à l'aide d'arabas, sans que personne ait eu vent de la chose.

## HYMENÉE

Les familles Brama, Lellouche et Cohen nous font part du mariage de MM. Jacob Brama et Elie Cohen avec M<sup>lles</sup> Ghzala et Semha Lellouche.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

## GRANDE DÉCOUVERTE

L'Absinthe oxygénée est de la liqueur d'Absinthe soumise longuement dans toutes ses molécules, au contact de ce gaz vital et réducteur par excellence : l'oxygène, dégagé industriellement dans des appareils admirablement perfectionnés.

L'oxygénation de l'Absinthe, c'est sa vitalisation ; c'est la transformation d'un liquide parfois sans vertus, quand il est mal fabriqué, en un breuvage de santé et de vie.

L'oxygène confère un pouvoir tout particulièrement apéritif à la liqueur d'absinthe et lui donne une suavité qu'aucune autre ne possède.

Non oxygénée, l'absinthe détruit le sang parce qu'elle lui soustrait pour se brûler une partie du gaz oxygène fixé sur nos globules rouges. Oxygénée, elle nous cède, au contraire, de son gaz réparateur, et, tout en restant un précieux stimulant des nerfs elle devient un adjuvant de premier ordre pour le sang et la respiration.

Dr PH. BERNARD.

## MALADIES DES YEUX

M. le Docteur VARESE, aide de la clinique ophtalmologique de l'Université de Palerme, donne tous les jours des consultations pour les maladies des yeux, dans sa maison de santé, rue Bab-el-Khadra, n° 5.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympanons artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympanons puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

## Cie des ports de Tunis, Sousse et Sfax

### VENTE

aux enchères publiques

DE

## TERRAINS A BATIR

situés au nouveau port de Sfax

Le Public est informé que le Vendredi 21 avril 1899, à neuf du matin, il sera procédé dans le magasin n° 2 de la Compagnie des ports, sur le terre-plein Ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques des parcelles nos 11, 15, 17, 29, 31, 75<sup>bis</sup>, 76, 124, 136, 189 et 240 du plan de lotissement du port de Sfax.

La contenance moyenne des parcelles est de 400 mètres carrés et leur mise à prix varie de 10 à 15 francs.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, Sousse et Sfax et au siège social, 17, Boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, sur le terre-plein Ouest, à Sfax.

## Spectacles et Concerts

### CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE

MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.  
Restaurant à la carte et à prix fixe  
Déjeuners 2 fr. ; Diners 2 fr. 50  
Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

M. Delahaye reproche au rédacteur de la *Dépêche Tunisienne* qui l'avait interviewé d'avoir été porter cette interview au vice-résident et d'y avoir ajouté des noms (*Libre Parole* du 20 mars).

Ce sont ces reproches dont il est question dans l'article de notre rédacteur en chef.

Nous avons déjà appelé l'attention de la police sur certaines maisons d'apparences tranquilles et honnêtes et dans lesquelles de véritables embuscades étaient tendues aux voyageurs naïfs qui, croyant descendre dans des hôtels meublés, se trouvaient être allés dans de véritables lupanars malsains.

Nous pourrions signaler certaines maisons d'où des femmes projettent des ceillades aux passants et autre chose aux clients.

Il ne faut pas que cela se perpétue.

On s'est demandé quel pouvait être le correspondant de l'*Afrique Française* à Béja qui accablait un homme sous les verrous.

Un de nos amis de cette localité nous cite les noms de deux personnes de Béja pouvant être ce correspondant, nous les donnons à titre de curiosité, en prévenant les intéressés que nous serons heureux de mettre à leur disposition les colonnes de la *Petite Tunisie* pour publier leurs rectifications, ce sont : MM. Kléper, Contrôleur Civil et Neu, curé de Béja.

Nous avouons que nous ne nous expliquons pas pourquoi M. Kléper aurait écrit les articles de l'*Afrique Française* contre Touze ; quant au second nous savons qu'il ne faisait pas commerce d'amitié avec le prisonnier de la rue de l'Eglise et l'inimitié existant entre eux pourraient expliquer les lettres contre Touze.

Mais ce serait peu chrétien de la part d'un serviteur de Dieu.

Après avoir eu l'argent, notre ami Lecore veut les honneurs. Et quels honneurs !

La vice-présidence de la Commission municipale de Radès et... la croix de la Légion d'honneur !

L'argent, il l'a reçu et touché pour son journal jusqu'en fin juin ou juillet 1898, époque à laquelle il aurait écrit à M. Millet qu'il n'en avait plus besoin, il n'y a donc pas encore un an de cela.

Il exploite le *Journal Officiel Tunisien* qui a le monopole des annonces légales et publie les annonces administratives ou militaires qui doivent être données à la *Dépêche* de par ordre de l'ancien général Leclerc.

On le voit : Lecore a un appétit insatiable ; mais, quant à la croix de chevalier de la Légion d'honneur, il nous semble qu'il devra l'attendre longtemps sous l'orme pour nous servir d'une expression qui le fit siffler en réunion publique.

Un employé du *Cercle de l'Union*, si nous en croyons les quotidiens, aurait accolé un qualificatif au ténancier dudit cercle et au fondé de pouvoir de M. Montaperto qui devrait faire réfléchir le service de la police.

Nous espérons que le qualificatif ne sera pas tombé dans l'oreille d'un sourd et que M. Léal saura faire son devoir.

## MISE AU POINT

Notre confrère l'*Echo* nous attribue les réflexions du « Républicain » de Constantine sur le correspondant de la « Libre Parole » qui, au lendemain du massacre de Morès, ayant « reçu un os, pour se taire, l'aurait si bien rongé qu'il ne ressemblerait plus rien et qu'on aurait dû le mettre à pied. »

La « Libre Parole » n'a donc pas à s'expliquer sur NOS assertions mais sur celles du « Républicain » que nous avons reproduites si cela lui plaît.

Le bruit court que le « Comité de bienfaisance » israélite, à la suite de la pétition adressée, contre sa gestion, au Gouvernement tunisien, et que nous avons publiée dans notre dernier numéro, va donner sa démission.

Le Gouvernement serait, paraît-il, disposé à l'accepter les yeux fermés.

Tout est bien qui finit bien et les protestataires verront, pour une fois, leur vœu exaucé.

« Espérons qu'à l'avenir le sang israélite versé pour aider le pauvre, sera moins éparpillé sur les besogneux qu'aujourd'hui ! »

## NE CONFONDONS PAS !

La vieille grand-mère n'a pas l'habitude de publier les lettres de rectification qu'on lui envoie, elle les met lestement dans le tiroir aux oubliettes et accuse — ô comble — les autres de ne pas être de bonne foi !

Pour lui prouver que nous ne sommes pas taillés à son image, il ne nous coûte rien d'annoncer que le télégramme dont nous avons parlé n'a pas été envoyé à Jules Ferry, mais à Charles Ferry, son frère, il y a quinze ans seulement et non vingt ans.

Il ne nous coûte pas davantage de dire qu'en 1887, M. Ferry — Jules et non Charles celui-là — était venu voir la Tunisie où une réception magnifique lui avait été faite par nos compatriotes.

A son retour, il eut l'heureuse idée de passer par Bône où il fut reçu à son arrivée par le Transatlantique qui faisait comme aujourd'hui le service de la côte, par le maire, son conseil municipal et la rédaction de la *Démocratie* dont je faisais partie, qui lui offrit un énorme bouquet.

Mais pendant que les présentations avaient lieu dans le salon des premières, une bande d'énergumères à la tête desquels se trouvaient M. Lecore et quelques autres, dont nous tairons les noms, faisaient un charivari épouvantable et conspuait ferme M. Ferry, sur l'air des *lampions*, qui dût être protégé par nous et par la police, pour se rendre chez M. Bertagna qui le recevait. Des pierres lui furent même jetées et une faillit l'atteindre au visage. Ce fut M. Bertagna qu'elle atteignit.

Le *Petit Bônois* qui a relaté la réception est là pour attester ce que nous avançons.

Et toutes les lettres qui peuvent avoir été, depuis, adressées à M. Charles Ferry, même celle d'il y a quinze jours pour lui rappeler l'incident de la fameuse dépêche, ne pourront que prouver une seule chose : la solidité des convictions de M. Lecore qui, en venant à Tunis, a laissé sa détroque révolutionnaire à la frontière de Ghardimaou, comme on laisse une vieille chemise, pour faire place à un Lecore toujours aussi positif, d'opinion plus pâle mais tout de même moins violente que lorsqu'il protestait et faisait passer des listes de protestations contre l'article 7, toujours de Jules Ferry, alors qu'il noircissait du papier timbré chez M. Paillès, avocat-défenseur à Bône, père du juge de paix suppléant du canton Nord.

## A LA DIFFA

JÉRÉMIADES RÉSIDENTIELLES

Entre la poire et le fromage, de la *Diffa*, au milieu d'amis fidèles, M. Millet vient de s'épancher et faire déborder le trop-plein de son pauvre petit cœur, torturé par l'accusation que l'on sait, lancée par la *Dépêche*, cette fidèle amie, qui a la spécialité des pavés de l'ours de la fable.

Qu'on savoure ce morceau d'éloquence, qui est l'apologie d'un attentat au droit, à la liberté de penser et d'écrire dont il se fait, avec orgueil, un titre de gloire et un honneur :

« Nous avons encore quelque chose de plus incroyable en Tunisie,

dit M. Millet. Nous avons une presse, messieurs, qui ne croit pas indispensable à l'exercice de ses droits de traîner les gens dans la boue. Il n'en a pas toujours été de même : il y a eu un moment où nous avons failli être envahis, nous aussi, par la contagion, et j'entends par là la presse de violence, de diffamation, de calomnie, de chantage. Je considère comme un de mes titres d'honneur, d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour couper le mal dans sa racine (*Applaudissements*). Grâce à un excellent régime de procédure qui permet l'application rapide des jugements, nous avons depuis trois ans un régime de presse qui laisse toute liberté pour discuter les intérêts publics, mais qui défend la vie privée (*Applaudissements*).

« Le résultat dépasse mon attente. Depuis trois ans j'ai vu de vieilles inimitiés s'apaiser, des adversaires se réconcilier, se tendre la main dans mon salon. J'ai vu la manie des duels diminuer sensiblement. J'ai vu, enfin, faire un immense progrès à une idée qu'on commence à comprendre là-bas, mais qui ne me paraît pas bien comprise en France, à savoir qu'il n'y a absolument rien de commun entre la liberté de la presse, telle que nous l'avons rêvée dans notre jeunesse, telle que la République a voulu la donner à la France, et certaine industrie honteuse qui consiste dans l'exploitation du scandale (*Applaudissements*).

« Aussi ceux qui, en France, vivent de cette industrie, ne m'ont pas pardonné cette réforme : depuis trois ans ils cherchent à franchir le rempart que j'ai élevé, ils cherchent même le moyen de me salir et de me déshonorer et cherchent à soulever des questions qui n'existent pas dans une colonie paisible. Ils m'accusent maintenant de faire assassiner. Je pourrais répondre, comme un homme d'Etat que vous connaissez : « Messieurs, j'assassine moi-même ! »

« Messieurs, il faut laisser là ces turpitudes. Ce sont, vous le voyez, les soubressauts d'une rage impuissante (*Applaudissements*). »

Il faut être réactionnaire dans l'âme pour prôner le régime de procédure qui permet l'application rapide des jugements, c'est-à-dire la saisie du cautionnement.

Encore si nous avions en Tunisie des tribunaux jugeant sagement et impartialement, il n'y aurait que demi-mal, mais est-ce qu'il en est ainsi ?

Les condamnations absolument scandaleuses prononcées contre la presse indépendante, condamnations suivies d'acquiescement en appel, ne sont-elles pas là pour prouver que les tribunaux tunisiens semblent subir l'influence d'en haut ?

Et tant que les magistrats tunisiens ne jouiront pas, comme en France, de l'immovibilité et que les attaques visant les fonctionnaires ne seront pas déférées au tribunal criminel, les journalistes qui ne sont pas à acheter devront élever la voix pour faire abolir le cautionnement tout au plus digne de l'empire et non d'un gouvernement républicain.

La prison doit être une arme suffisante entre les mains d'un tout puissant comme l'est un Résident général qui n'a rétabli le cautionnement que pour ne pas être critiqué et se livrer impunément à toutes sortes de cabrioles tout au plus dignes d'un acrobate mais non d'un représentant de la France.

## Méfiance Justifiée

Au cours de l'interview, M. Delahaye, par la *Libre Parole*, l'ancien député dit : Je me méfie — j'ai

des raisons pour cela — des magistrats tunisiens, et je vais à Alger pour déposer devant le conseiller instructeur : le juge de Sousse ne pourra pas dire que j'ai évité de le rencontrer.

M. Delahaye ajoute : A Tunis, la magistrature ne semble pas connaître les lois françaises sur la presse. Elle prétend avoir le droit de faire subir la prison préventive à tous journalistes qui osent seulement lancer une nouvelle désagréable à la Résidence ; or, il paraît que la liberté de mon langage — et Dieu sait pourtant si j'avais été modéré — avait suscité un tel émoi qu'un échange de nombreuses dépêches s'était établi entre Tunis et Paris. J'en suis à me demander si réellement je n'aurais pas été arrêté dans le cas où j'aurais prolongé mon séjour là-bas.

On se souvient que nous avons, les premiers, annoncé l'arrestation, probable de MM. Delahaye et Colin de Larmor en désapprouvant ces arrestations si elles devaient avoir lieu.

M. Delahaye a pris sagement le large, d'autre part la chose étant ébruitée, les arrestations ne pouvaient plus avoir lieu.

C'eût été une répétition des arrestations de décembre 1896.

Les leçons du passé ne servent à rien.

## Chronique locale et régionale

### COURSES DE TUNIS

A l'occasion des courses qui auront lieu à Tunis le 3 avril prochain, la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements fera délivrer dans toutes les gares de son réseau, à destination de Tunis, des billets d'aller et retour portant une réduction de quarante pour cent en deuxième et troisième classe.

### ARMÉE ET MARINE

Nous recommandons tout spécialement à nos amis et lecteurs, *Armée et Marine*, un journal militaire dont le titre indique suffisamment ce qu'il est.

Bureaux : 3, place du Théâtre Français, Paris.

Service de Table : 74 PIÈCES, 28 fr. 90  
rue d'Italie, 28, chez M. DEPLANCHE

### UNE HALTE QUI S'IMPOSE

Il y aurait lieu, ce nous semble, de faire un passage à niveau et une halte pour voyageurs entre Radès et Hammam-el-Lif, au kilomètre 14.

La plus grande partie de ces terrains en bordure sont destinés à être alotti pour y construire des villas. L'endroit est fort bien choisi. C'est le lieu le plus convenable et le mieux approprié pour une station balnéaire. La plage très sableuse n'est gênée par aucun obstacle. On peut y prendre des bains en toute sécurité.

Si la Direction Générale des Travaux Publics voulait donner de l'activité à cette partie de la banlieue, elle n'aurait qu'à y faire ces travaux qui sont indispensables, car l'endroit dont nous parlons étant situé à trois kilomètres de Radès et à égale distance d'Hammam-el-Lif, il n'y a aucune chance, en l'état de trouver des acquéreurs qui ne se contraindront jamais à faire ce parcours à pied, en été.

En créant la halte et le passage à niveau, toutes les difficultés seront applanies.

Déjà de nombreux amateurs ont retenu des lots, des constructions se feront, un village sera créé et ce sera, pour la Tunisie et le Bône-Guelma, un nouvel élément de prospérité et de recettes.

Nous pensons que M. le Directeur des Travaux publics le comprendra et donnera des ordres en conséquence.

A l'avance nous l'en remercions.

GRAND HOTEL et Restaurant  
du Casino d'Hammam-el-Lif,  
ouvert toute l'année.

## FEUX D'ARTIFICE

en tous genres

**J. PAONESSA, artificier**

Fournisseur de S. A. le Bey  
et de la ville de Tunis  
Prix défiant toute concurrence

22, avenue de la Marine, Tunis  
Entreprise de fêtes publiques et pri-  
vées; vente et locations d'articles d'illu-  
mination, pétards, serpents, soleils,  
etc.; figures allégoriques sur commande.

## Vins de Coteaux

rouges et blancs, Eaux-de-vie de vin  
et de Marc

Produits de France et de Tunisie

**L. DEPLANCHE, Fils**

Cité d'Alsace et Lorraine

ex-bureau du Commissariat central  
de Tunis

NOTA. — Adresser les commandes au  
bureau et chais, à l'adresse ci-dessus. Li-  
vraisons immédiates à domicile.

Demander partout

## La PRUNE VÉLO

préparée à l'eau-de-vie du même fruit

ET LE

## QUINA PRUNEAU

tiré de la distillation bien faite de la pru-  
ne. Seul agent dépositaire pour la Tunisie :  
Léon Solet, grand dépôt de marques,  
16, avenue de Carthage, Tunis.

## Vins et Comestibles

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL

Passage de Bénévent

TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0<sup>f</sup>,30 le litre.

Livraison à domicile par paquets de 12

VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEURS DE MARQUE, ETC..

Première marque de Pontarlier

## ABSINTHE

**J  
U  
N  
O  
D**

Se trouve dans tous les cafés et chez les  
négociants en gros. L. SOLET, agent  
général dépositaire pour la Tunisie, 16,  
avenue de la Marine, Tunis.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes  
qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son ad-  
mission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent  
très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions,  
lavages des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie,  
des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes  
les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

## AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de grou-  
page et réexpéditions pour tous pays.  
Opérations de douane. Camionnage.  
Déménagement, Emballage de mobi-  
lier. Service des bagages aux arrivées  
et départs des paquebots.

## Vermouth DOLIN

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie

L. SOLET, 16, avenue de Carthage.

TUNIS

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction  
industrielle et rurale -- Arrosage -- Dis-  
tribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

## PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS

M<sup>me</sup> A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et  
noces, bonbonnières et corsages pour soi-  
rées et bals. Couronnes mortuaires en  
fleurs fraîches. Continuellement grand  
choix de papiers, bouquets, paniers à  
fleurs et articles de fantaisie garnis ou  
non pour cadeaux.

Travail soigné.

Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées.  
Se recommande pour son bon goût.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

## Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage

Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts

dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans

toute la France du Vin Muscat de

l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins,  
7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

## AVIS

M<sup>me</sup> veuve D'ESPAGNE pré-  
vient sa clientèle que MM. Mathieu et C<sup>ie</sup>  
sont seuls dépositaires de ses vins à Tu-  
nis.

Pour les commandes, s'adresser à MM.  
Mathieu et C<sup>ie</sup>, au dépôt, 5, rue de la  
Poste, ou à leur magasin, rue Al-Djazira,  
20, en face du Bazar Tunisien.

## Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Entreprise générale pour l'Electricité

## Félix DAPOIGNY

20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, porte-  
voix, lumière électrique, paratonner-  
res, moteurs à gaz et à pétrole.

## PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX

ex-sous-chef de musique au 4<sup>e</sup> Zouaves

54, Avenue de la Marine

## NOUVELLE

## Boulangerie du Pain Viennois

Armand AICHELIN

29, rue d'Espagne — TUNIS

Pain de luxe et de ménage. — Pain  
anglais. — Petit pain pour thé et café.  
— Croissants, brioches au beurre. — Pe-  
tit pain pour sandwiches.

On porte à domicile

## Capitaux à placer

sur première hypothèque

A TUNIS

S'adresser au bureau du journal

## CAVES DE MOGHRAËNE

Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL  
à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin,  
Eau-de-vie de marc, Liqueurs fines  
Vin de Chianti, Champagne.

## Fonds de modes

à céder pour cause de  
départ. — Bonne clientèle. — Prix  
demandé : 500 francs comptant.

S'ad. au bureau du journal.

## A VENDRE ou à louer à

Maxula-Radès,  
belle villa avec jardin, remise, écu-  
rie. S'ad. Villa Jeanne Marguerite.

## ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES  
FILS a l'honneur d'informer MM. les  
Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs  
et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des  
produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BI-  
TUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE  
et qu'elle se charge de l'application de  
ses produits dans toute la Régence.

**POUDRE DE RIZ**  
ADHÉRENTE, INVISIBLE  
PARFUM EXQUIS

**LA MADONE**

VENTE EN GROS :  
**HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX**

DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries,  
à PARIS, 26, Rue d'Enghien. ☉

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte,  
M. Avige à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX

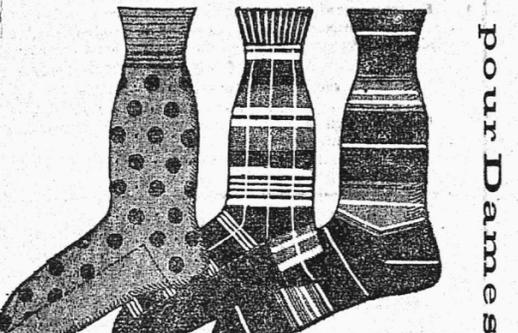
La Chaussure la plus élégante, la plus solide  
et le plus grand assortiment dans tous les gen-  
res, se trouve :

**MAISON E. FAURE & C<sup>ie</sup>**  
TUNIS — 14, rue d'Italie — TUNIS

**MAISON DE CONFIANCE**

**Prix Fixe**

**BAS, CHAUSSETTES  
ET JUPONS  
pour Dames**



## SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS

CHALLANT & C<sup>ie</sup>

## SPÉCIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolats de premiers choix

## Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

## "Brasserie de MAXÉVILLE"

Rue Amilcar — TUNIS

Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins  
alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)

Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

# Magasin Général

TUNIS — 22, Avenue de France, rues Amilcar, Annibal et Régulus, 22 — TUNIS

## Maison BORTOLI, Frères

## FÊTES DE PAQUES

## GRANDE EXPOSITION ET MISE EN VENTE

de toutes les Nouveautés de la Saison

Chapeaux de paille pour hommes et dames — Ombrelles et encas — Chaussures pour hommes, dames et enfants  
Chemises blanches et fantaisie

Très grand choix de cravates — Lainage de fantaisie pour robes, Batiste, zéphir, etc., etc.

SUCCÈS DU JOUR : GRAPHOPHONES — CYLINDRES VIERGES ET IMPRESSIONNÉS  
et tous les autres accessoires pour graphophones

# THE PETROLEUM C<sup>y</sup> Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte

Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

## EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL - **DOURA FRÈRES** GROS  
25-27, rue des Glaciers - TUNIS  
DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES  
Semoules et farines - Pommes de terre  
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout

## LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER-CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales des VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C<sup>o</sup> et du Champagne MONTEBELLO



**"L'ARMOTOR"**  
A VENT, EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général : P. LECLERCQ  
14, Rue Es-Sadikia - Tunis

### MÉCANICIENS

demandez à M. Louis GORSSE  
12, Avenue de Carthage, Tunis,  
le prix courant des huiles minérales,  
graisses minérales, déchets de coton  
et toutes fournitures pour machines,  
qu'il a toujours en magasin.

### BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes  
B. RICHARD, A. MILITTE  
SUCCESEUR  
Bureaux : Place de la Gare Française.  
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
TUNIS

### La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie  
Créée en 1843  
Etablie en France en 1870  
Dépôts permanents en France et en Europe : Plus de 60 millions.  
Fonds de garantie : Plus d'un milliard 100 millions.  
Direction générale pour l'Europe  
A PARIS  
16, Boulevard des Italiens  
Trois cent trente mille assurés auxquels les bénéfices appartiennent.  
Agence générale à Tunis :  
H. CARBOARO, 52, rue Al-Djazira

### BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000  
Siège Social à TUNIS  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ  
Encasements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échéances fixes - Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions - Emissions

### Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménagères

### Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

## CHAUX

hydraulique

## ET CIMENTS

DÉPOT : Avenue de Carthage

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.

Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.

Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des Assur. Agricoles et Industrielles

C<sup>o</sup> D'ASSURANCES

contre les accidents de toute nature

CAPITAL :

6.000.000 de fr.

Agent général pour la Tunisie

H. CARBOARO, 52, rue Al-Djazira

TUNIS

### Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME

ap. 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte - recouvrements - avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2, 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

## MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

## H. BOURREL

entrepoteur

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C<sup>o</sup>, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche)

Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper

Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS

## LE MONDE

C<sup>o</sup> Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat

VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immédiates, différées et de survie. - Nues propriétés, etc.

INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. - Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

## M. Louis FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DEPOTS

## BOULANGERIE MÉRIDIONALE

48, Rue Al-Djazira. - TUNIS

C. FÉBRIER

SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE

LIVRAISON À DOMICILE

## Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabrications françaises

Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

## TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE - PRIX MODÉRÉS

DEPOT DES CAOUTCHOUCS

## TORRILHON et C<sup>o</sup>

DE CLERMONT-FERRAND

TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. - Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. - Courroies pour transmission et transporteurs. - Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. - Corde caïfat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, toute plombagine dit carbonium, etc., etc. - Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) - Garnitures de roues de tous systèmes. - Tapis pleins et à grilles. - Pneumatique Torrillon (breveté s. g. d. g.) - La touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. - Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, melleières, houzeaux, tubes, etc., etc.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

## Cabinet Dentaire

20, rue d'Angleterre - TUNIS

Ouvert tous les jours, de 8 à 11 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir  
Les dimanches et jours fériés par rendez-vous

### V. PETIT chirurgien-dentiste

ex-opérateur de la Société dentaire de Paris

Extraction simple... Fr. 2 || Obturation émail... Fr. 3 et 5  
Extraction sans douleur... 5 || - platine et argent 3 et 5  
Nettoyage de bouche... 3 et 5 || Aurification... de 8 à 25

Appareils partiels ou complets, dents américaines et anglaises  
6 fr. la dent

Dents à pivot or, sans plaque ni chochet... Fr. 12 || Dents sur or... Fr. 15  
Réparation d'appareils... 5 et 6 || Redressement... de 25 à 50

Tous mes appareils dentaires et obturations sont exécutés avec des matières premières de même fabrication et de même valeur que celles universellement employées par tous les dentistes.

Tous mes travaux sont garantis et défont toute concurrence

## G<sup>o</sup> EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1881

## Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux  
Liqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.

Demandez le Catalogue

## Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

## ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris - TUNIS

Spécialité de pain viennois. - Brioche - Croissants - Petits pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Biscuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

## VINS DE FRANCE & DE TUNISIE

### Rhum Sainte-Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

### René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

## PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

## VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

## A L'ÉTOILE D'OR

TUNIS. - 20, rue d'Italie, 20. - TUNIS

LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR

offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-d'oreilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.

La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en émail article de la dernière création.

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. \*, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 1/2. - à 2 ans, 2 1/2. - à 3 ans, 3. - à 4 ans, 3 1/2.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

## Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le	Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	Mercredi	7 h. 30 soir.	
Départ de Tunis	Mercredi	4 h. soir.	
Arrivée à Sfax	Mardi	10 h. matin.	
Départ de Sfax	Jeudi	3 h. soir.	
Arrivée à Sousse	Jeudi	3 h. soir.	
Départ de Sousse	Vendredi	2 h. matin.	
Arrivée à Tunis	Vendredi	9 h. soir.	
Départ de Tunis	Samedi	midi 30.	
Arrivée à Marseille	Dimanche	8 h. soir.	

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	Samedi	8 h. 30 soir.	
Départ de Bizerte	Samedi	minuit.	
Arrivée à Tunis	Dimanche	4 h. matin.	
Départ de Tunis pour Malte	Dimanche	3 h. soir.	
Arrivée à Malte	Lundi	9 h. matin.	
Départ de Malte pour Tunis	Lundi	5 h. soir.	
Arrivée à Tunis	Mardi	11 h. m.	
Départ de Tunis pour Bizerte	Mardi	midi 30.	
Arrivée à Bizerte	Mercredi	4 h. 30 soir.	
Départ de Bizerte pour Marseille	Mercredi	10 h. 30 soir.	
Arrivée à Marseille	Vendredi	7 h. matin.	

## C<sup>o</sup> DE NAVIGATION MIXTE

C<sup>o</sup> TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.

DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.

DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La C<sup>o</sup> accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.